

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Lundi 20 février 2023

Année scolaire : **2022/2023**

Numéro de séance :

Date de transmission de la convocation aux membres : 27 janvier 2023

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Présidente : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Deblaize

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 18

Ordre du jour

I – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2022 et de l'ordre du jour

II - Vie financière et matérielle

- Contrats et conventions
- Voyages et sorties scolaires

III - Vie pédagogique

- Préparation de la rentrée 2023 : répartition de la D.G.H (Dotation Globale Horaire)

IV – Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL
Séance du lundi 20 février 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Aurélie Deblaize	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Laurent Thomas		X	X	Mme Bazille	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M Tirant			X			
		Mme Valois Rouet			X			
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget			X			
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud	X					
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris		X				
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme Pagenot	X					
		Mme Laurence Manoir	X					
		Mme Joëlle Jodet	X					
		Mme Corinne Derray	X					
		Mme Christian Lars		X				
		Mme Valérie Meyer	X					
	Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers, Sociaux et de santé	M. Baptiste Merlet		X		Jouhanneau Marie	X	
		Mme Marilleau	X					
		Mme Pasquier	X					
		M. Bernard Hogrel	X					
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Lhuillier-Warck		X	X	M. Combes	X	
		Mme Nativel		X	X			
		Mme Gourbault		X	X			
		Mme Willer		X	X	Mme Madec	X	
		Mme Godet		X	X			
	Elèves	Mme Hebras		X				
		Mme Legrand	X					
		M. Breillat		X				
		Mme Corbin		X				
		Mme Moy	X					

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 novembre 2022 ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le PV précédent est adopté à l'unanimité.

II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

II.A – Contrats et Conventions

Mme Lamongie, gestionnaire, présente la première convention :

- Convention pour l'adhésion à un groupement de commandes (alimentaires) des EPLE ; ce groupement permet d'avoir des prix plus intéressants.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- La convention suivante concerne une élève du lycée (Elena Roy) qui souhaiterait pouvoir dormir une nuit à l'internat en raison d'un départ le lendemain matin tôt en voyage scolaire (voyage à Paris).

La convention est adoptée à l'unanimité.

- Mme Lamongie soumet ensuite aux membres du conseil la diminution du coût famille pour le voyage à Marburg (qui a déjà eu lieu) et pour lequel, en raison du jumelage, la mairie de Poitiers a attribué une enveloppe de 800 euros.
Cela correspond à la somme de 66.67 euros par élève.

Adopté à l'unanimité

- Mme Lamongie liste ensuite des dons de la part de la FCPE pour deux projets :
 - 2896 euros pour les ateliers d'écriture avec l'auteure Hélène Vignal
 - 1335.20 euros pour le voyage à Utrecht en Hollande, du 24 au 28 avril

Adopté à l'unanimité

Pour information aux membres du conseil d'administration :

- les élèves de 1STMG iront visiter l'entreprise Ampelidae (50 euros pour le coût de la visite, pris en charge par le lycée) ; le coût du transport n'est pas encore connu
 - Un projet de théâtre en anglais (avec Mme Canon) pour les 1^{ère} spécialité LLCE du 30/03 au 25/05/2023 à raison de 2h/semaine pendant 8 semaines ; pas de participation financière des élèves sollicitée ; le montant de la prestation est de 888 euros.
 - Un voyage à Paris pour les étudiants du B.T.S. NDRC 2 du 06 au 08 avril 2023, financé par la taxe d'apprentissage et l'Association Futurovente
- Enfin, Mme Philips demande au conseil d'administration l'autorisation pour le lycée d'adhérer à une convention avec le rectorat ; cette convention est relative au forfait mobilité durable des personnels état (prise en charge partielle du coût de l'abonnement vélo).

Adopté à l'unanimité

III. VIE PEDAGOGIQUE

- Préparation de la rentrée 2023 : répartition de la D.G.H.

Mme Philips présente aux membres du conseil la dotation horaire et sa ventilation. En raison d'une diminution de cette dotation, des choix ont été pris par l'équipe de Direction afin de permettre malgré tout, le maintien des options, de dédoublements nécessaires aux élèves. Aussi, tous les dédoublements en enseignement moral et civique ont été supprimés ainsi que le dédoublement en philosophie pour les TSTMG, bien que l'équipe soit consciente des difficultés que cela engendrera.

Mme Pagenot, enseignante, souligne que la suppression des dédoublements en EMC empêchera les cours de se dérouler dans l'esprit de cet enseignement (comme le développement de l'esprit critique).

Mme Meyer souhaite pour sa part souligner la disparition de groupes à effectifs réduits pour les STMG, certes il y a des moyens alloués pour les dédoublements, mais les dédoublements ne concernent que quelques heures alors que l'effectif réduit, lui, permet de travailler à l'année avec un effectif plus raisonnable.

Mme Pagenot souhaite rappeler que c'est bien l'esprit de la réforme engagé il y a 5 ans qui, chaque un peu plus, amène à une baisse des moyens : les heures réduisent (-28h pour cette année), les effectifs augmentent (notamment dans les groupes de spécialités, de plus en plus pléthoriques faute de moyens pour en créer autant que de besoin). Tout ceci mène à une insatisfaction totale quant à la préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat.

Epreuves qui, le rappelle Mme Canon, ont lieu très tôt dans l'année, en mars, alors que précédemment, les épreuves étaient en juin et que cela avait bien une raison : laisser aux élèves le temps d'appréhender les programmes et de parfaire leur préparation aux examens, mais aussi à la formation supérieure.

Mme Pagenot notifie en effet que nous faisons à ce jour face à une incohérence totale quant à ce calendrier des épreuves de spécialités, sous prétexte de l'intégration des notes dans Parcoursip ; notes qui seront au mieux prises en compte par les formations les plus sélectives, ce qui doit concerner in fine maximum 5% des candidats. La formation intellectuelle elle est relayée complètement à l'arrière-plan puisque le bachotage prend le pas sur tout le reste, faute de temps, de moyens.

La parole est donnée à Mme Meyer pour lecture d'une motion (voir annexe).

C'est ensuite Mme Pagenot qui lit une motion relative aux épreuves de spécialités.

Mme Philips demande après les lectures si les membres ont des questions puis passe au vote relatif à la répartition de la D.G.H

<u>Vote</u>	
Contre :	14
Abstention :	1
Pour :	3

IV - QUESTIONS DIVERSES

- La première question est relative à l'une des photocopieuses, en panne depuis plusieurs semaines.
Mme Lamongie explique en effet que la photocopieuse principale a fait l'objet d'une panne importante et que la société chargée de la maintenance dit ne pouvoir régler rapidement ; un premier changement de pièces n'a pas permis la remise en route. Il faut commander une nouvelle pièce mais la société n'a pas pu donner de délais.
- La seconde question a trait au calcul de l'IPS (indice de positionnement social) qui aurait été publié officiellement pour les lycées en janvier et qui pourrait donner la possibilité de solliciter une rallonge de la D.G.H.
Mme Philips explique avoir cherché l'IPS pour le lycée dans les outils/statistiques mis à disposition sans rien trouver. Par ailleurs, le seul argument qui semble être pris en compte concernant une rallonge potentielle serait les problèmes liés aux locaux (salles trop petites, manque de postes informatiques), obligeant à dédoubler/réduire les effectifs.
- La dernière question est relative au tournoi de hand, que cette année le lycée n'a pas souhaité accueillir.
La Direction explique que les informations nécessaires aux conventions et à l'organisation de ce tournoi ont été transmises un mois avant, ce qui est bien trop court au vu du travail que cela demande à l'équipe de gestion. La question de l'accueil pour l'année à venir pourra être abordée lors d'un conseil pédagogique (car il est rappelé que cette année, les élèves de la section n'ont pas joué lors de ce tournoi).
- Enfin Mme Meyer demande quand aura lieu la restitution du rapport d'évaluation du lycée.
Mme Philips explique dans un premier temps que la Direction a une réunion avec les membres de la commission précédemment venus fin février pour la présentation dudit rapport ; lequel sera ensuite présenté en conseil d'administration.

Fin de la séance à 19h

Les personnels d'enseignement et d'éducation du lycée du Bois d'Amour se mobilisent

pour dénoncer la situation alarmante, imposée par la diminution de la DGH 2023-2024.

A la rentrée prochaine notre établissement va de nouveau perdre des heures d'enseignement, alors que les effectifs ne font qu'augmenter. Cette baisse - de 1529 h en janvier 2022 à 1501 h en janvier 2023 - va occasionner la fin de dispositifs pourtant indispensables à un accompagnement de qualité.

Concrètement, ces baisses de moyens s'illustrent par :

Des conditions d'apprentissage dégradées qui rendront impossibles toutes les activités reposant sur l'autonomie et l'épanouissement des élèves (en petits groupes) :

- La suppression des **dédouplements** en Histoire-Géographie, niveau seconde
- La suppression des **dédouplements** en EMC, tout niveau confondu
- La suppression du **soutien spécifique aux classes de STMG**, en particulier le dispositif 3 groupes pour deux classes de première (en français, en math, en science de gestion). Il n'y aura pas non plus de dédoublement en philosophie.

Des conditions d'enseignement dégradées :

- Des **groupes de spécialités en terminale**, avec des effectifs entre 35 et 37 élèves (en HLP, HGGSP, SES)
- Une remise en question chaque année du maintien des différents projets menés à destination des élèves pour leur ouverture culturelle, artistique et sportive
- Et que dire des **Indemnités pour Missions Particulières**, elles-aussi en baisse (14 en 2021-2023, plus que 12 en 2022-2023), cette perte de moyens entrant en totale contradiction avec les annonces de Monsieur le Ministre sur la prétendue volonté de rémunérer les missions supplémentaires effectuées par les enseignants ? Certaines peu ou pas reconnues par l'institution étant par ailleurs déjà incluses dans la réalité de leur service.
- Enfin nous attendons avec inquiétude la **dotation AED** pour la rentrée prochaine. En effet à la rentrée 2021-2022, la dotation AED attribuée au lycée du Bois d'Amour avait déjà perdu 0,5 équivalent temps plein (sur 11 ETP au total), entraînant d'énormes difficultés dans l'organisation du travail en vie scolaire.

Dans ces conditions, il sera aussi impossible de proposer aux élèves des **heures d'accompagnement personnalisé**, leur permettant de s'adapter aux exigences du lycée, d'acquérir des méthodes de travail et de construire leur orientation.

Encore une fois, les moyens octroyés ne se concentrent que sur le réglementaire, le strict nécessaire, et pas plus. *Tout ce qui permet de participer à l'ouverture culturelle, artistique des élèves, d'élargir leur horizon et de construire leur parcours citoyen devient impossible. Les élèves des*

familles populaires seront les premiers à pâtir de la baisse de la DGH car les autres disposeront d'un environnement familial qui permettra et financera cette ouverture. Alors que le ministre martèle qu'il faut combattre les inégalités et accompagner les élèves les plus en difficulté socialement, force est de constater qu'il ne nous donne pas les moyens pour y parvenir. Cet écart entre la communication ministérielle et la réalité du terrain vécue par les élèves, les familles et les personnels devient insupportable.

En conséquence, les élus des personnels, au sein du conseil d'administration, n'ont d'autre choix que de refuser une DHG qui - en l'état - ne leur permet pas d'assurer pleinement et dignement leur mission éducative.

Épreuves du Baccalauréat en mars : c'est non !

Nous, personnels enseignants du lycée du Bois d'Amour (86) demandons instamment au ministre de l'Éducation nationale d'annoncer au plus vite le report des épreuves du Baccalauréat prévues en mars.

Ces épreuves, qui concernent les enseignements de spécialité des élèves de Terminale générale et technologique, comptent pour 32 % de leur résultat final à l'examen.

Nous dénonçons depuis longtemps ce calendrier absurde, instauré contre l'avis de toute la communauté éducative dans le cadre de la réforme Blanquer du Baccalauréat. Il nous impose un rythme effréné de septembre à mars, ne permettant pas aux élèves de s'approprier correctement les connaissances étudiées, ni les méthodes nécessaires pour faire face à l'examen. Il risque ensuite de provoquer leur démobilitation une fois les épreuves passées, ce qui revient à vider le troisième trimestre de son sens et à amputer considérablement la formation des élèves, au détriment de leur réussite dans l'enseignement supérieur. À cela s'ajoute la décision du gouvernement de déclencher une crise sociale d'ampleur à quelques semaines des épreuves, en cherchant à imposer une réforme des retraites rejetée par l'ensemble des organisations syndicales et par une large majorité de la population. Après les grèves et les manifestations massives de janvier et février, et face à l'inertie du gouvernement, l'intersyndicale appelle « à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt le 7 mars prochain ». Elle appelle aussi à la mobilisation le 8 mars, dans le cadre de la journée internationale de luttes pour les droits des femmes, y compris pour rappeler l'injustice de la réforme des retraites à leur encontre. Dans plusieurs secteurs, et notamment dans les transports publics, des organisations syndicales appellent à reconduire la grève au-delà du 7 mars. Dans ce contexte, il est encore moins réaliste de penser que les professeurs auront pu traiter entièrement et correctement le programme, et que les élèves auront pu s'approprier les savoirs et les savoir-faire attendus. Dans ces conditions, plus que jamais, nous affirmons que les épreuves de spécialités du Baccalauréat ne peuvent pas et ne doivent pas se tenir les 20, 21 et 22 mars.